

## *Ville d'aujourd'hui et de demain*

1<sup>ère</sup> édition du « Prix CAUE des urbanistes en herbe de l'Aisne »

### **Concours d'arts plastiques organisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Aisne**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 23 avril 2021

Ce concours s'adresse aux enseignants des Collèges du département et à leurs élèves. La participation au concours ne se fait pas de manière individuelle mais par classe ou par groupe d'élèves d'une même catégorie (10 élèves minimum). Deux catégories peuvent concourir : catégorie 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> et catégorie 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>. Les enseignants d'un même établissement pourront faire participer toutes leurs classes mais une seule frise par catégorie sera proposée au concours. Ainsi, dans le cas où plusieurs classes participeraient pour une même catégorie, les enseignants devront sélectionner la frise qui concourra. Attention : une seule inscription par établissements. Le nombre d'établissement participants sera limité.

#### À COMPLÉTER

##### ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement : .....

Adresse de l'établissement : .....

##### PERSONNE RÉFÉRENTE

Nom de la personne référente : .....

Matière enseignée : .....

Téléphone : .....

Email : .....

##### INSCRIPTION CATÉGORIE

Concourra pour :  la catégorie 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>  la catégorie 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> (choisir les deux est possible)

Le .....(date)

à .....(lieu)

<- Signature, précédée de la mention « règlement lu et approuvé »